



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Environnement Chasse

**Arrêté modificatif n° 2019/1579 portant nomination des lieutenants de louveterie des Landes
pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024**

**Le préfet,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de l'environnement et les articles L.427-1 à L.427-7, L.428-20 et R.427-1 à R.427-4,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié relatif aux lieutenants de louveterie,

VU la note technique du 16 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral n°2019/1503 fixant les circonscriptions de louveterie dans le département,

VU l'arrêté préfectoral n°2019/1485 portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période du
1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024,

VU le courrier de Monsieur Serge LAFONT en date du 29 novembre 2019,

VU l'avis du groupe informel départemental en date du 11 octobre 2019,

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2019/1485 est modifié comme suit : est nommé sur la

20^{ème} CIRCONSCRIPTION - CIRCONSCRIPTION DE PEYREHORADE

M. Serge LAFONT – 908 route de la grange, 40990 MEES

Le reste est sans changement.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le préfet des Landes, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou être déféré devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département.

Mont-de-Marsan, le 13/12/19

Le préfet,

Frédéric VEAUX